
Programme de formation_{v5}

Préparation à l'habilitation électrique

Module B0 - H0(V) / BF - HF

Exécutant ou Chargé de chantier



Durée

- Exécutant : initial et recyclage : 1 jour / 7 heures
- Chargé de chantier : Initial 1.5 jour soit 10h30 / Recyclage 1 jour soit 7 heures



Public visé

Toute personne réalisant des opérations de dégagement, de soutènement, de ripage, d'ouverture de fourreaux, de nettoyage sur des canalisations électriques enterrées.



Prérequis

- Savoir communiquer en français.
- Avoir validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.



Objectifs pédagogiques

Module B0/H0(V) :

- Connaître les prescriptions de la norme UTE C18-510/A1.
- Connaître les dangers liés à l'endommagement des ouvrages ou des installations électriques.
- Exécuter en sécurité des opérations de soutènement, de ripage, d'ouverture de fourreaux, de nettoyage sur des canalisations électriques enterrées.



Module BF/HF :

- Connaître les prescriptions de la norme UTE C18-510/A1.
- Connaître les dangers liés à l'endommagement des ouvrages ou des installations électriques.
- Exécuter en sécurité des opérations de soutènement, de ripage, d'ouverture de fourreaux, de nettoyage sur des canalisations électriques enterrées.

**Description / Contenu****Formation théorique tronc commun :**

- Grandeurs électrique rencontrées lors des différentes opérations.
- Effets de courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels.
- Zones d'environnement et leurs limites.
- Habilitation : principe, symbole, limites et formalisation.
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation.
- Equipement de travail utilisé (échelles, outils à main...) : risques et mise en oeuvre.
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.

Module spécifique à l'attribut « BO/HO(V) » Exécutant :

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction).
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention.

Module spécifique à l'attribut « BO/HO(V) » Chargé de chantier :

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction).
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention.
- Documents : type utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers)
- Zones de travail : mise en place et surveillance.

Module spécifique à l'attribut "F" Exécutant :

- Nommer les acteurs concernés par les travaux en fouilles autour de canalisations électriques isolées enterrées (rôle et fonction)
- Connaître les limites de l'habilitation symbole "BF-HF" et citer les opérations autorisées.
- Enoncer et identifier les risques spécifiques aux travaux en fouilles autour de canalisations isolées enterrées.
- Savoir dégager en sécurité une canalisation enterrée non consignée et exécuter en sécurité un nettoyage a des fins d'identification, un ripage, ou un soutènement, une ouverture de fourreau et mettre en oeuvre les moyens de protection de câbles et d'accessoires.
- Réagir en sécurité en cas d'endommagement du réseau.

Modules spécifiques à l'attribut "F" Chargé de chantier :

En plus du « Module spécifique à l'attribut « F » _ Exécutant »

- Citer les documents applicables et les utiliser (autorisation de travail, certificat pour tiers...).
- Savoir évaluer les risques liés à son activité, à celle de ses exécutants et à l'environnement du chantier (présence d'autres réseaux, d'engins de chantier, coactivité).
- Savoir définir et mettre en place la zone de travail, appliquer et faire appliquer les instructions de sécurité et assurer la surveillance.

**Méthodes mobilisées**

- Formation théorique magistrale (interrogative et expositive) et démonstrative commentée pour la pratique.
- Exposés technologiques illustrés par des moyens audiovisuels. Formation pratique réalisée sur des plateformes représentatives de l'environnement de travail.

Modalités d'évaluation

Evaluation : théorique par QCM et pratique par observation du formateur selon le référentiel de la norme NF C18 510.

Sanction : Délivrance d'un "avis après formation". Le titre d'habilitation est établi par l'employeur.

Modalités et délais d'accès

Nous avons des sessions mensuelles selon places disponibles. Le calendrier est consultable sur notre site internet à la page "planning" : <https://www.impact-formation.fr/>. Nous pouvons également créer une session de formation à la demande pour un groupe de stagiaire.

Nos formations sont accessibles à la demande :

- de l'employeur / du salarié / du demandeur d'emploi

L'entrée en formation est accordée sous réserve de la validation des financements et à la suite d'un entretien téléphonique ou échange mail pour définir les besoins du bénéficiaire.

Tarif

Les conditions tarifaires sont disponibles sur notre site internet ou sur demande de devis.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles sous conditions. Merci de consulter au préalable notre référent handicap, pour échanger sur les besoins d'adaptation de la formation :

referent.handicap@impact-formation.fr